

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

AMENDEMENT

N ° CL503

présenté par

M. Causse, Mme Riotton, M. Morenas, Mme Brulebois, Mme Fontenel-Personne, M. Lavergne,
Mme De Temmerman, Mme Tuffnell, M. Lejeune, Mme Lenne, Mme Bono-Vandorme,
M. Thiébaud, Mme Hammerer et Mme Marsaud

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5 D, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.